

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 528-2017**

---

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 470-2014 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE 11 858 \$ ET RÉDUIRE L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 10 160 \$**

---

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenu le 17 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au règlement numéro 470-2014 n'ont pas entièrement été réalisés, plus précisément la réfection de l'avenue des Écoles et la réfection du ponceau rang Nord;

CONSIDÉRANT que les coûts finaux des travaux d'infrastructures, de voirie, de la réfection d'un ponceau et du terrain de soccer s'établissent à 320 429 \$, selon le tableau A-1 en annexe, lequel fait partie intégrante du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le Conseil a financé de façon permanente au moyen d'emprunts totalisant 298 411 \$ et par transfert à son budget de fonctionnement des coûts pour une somme de 22 018 \$;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour ce règlement un solde de 10 160 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ce solde de 10 160 \$ n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

**Que le règlement portant le numéro 528-2017 soit et est adopté, lequel décrète ce qui suite :**

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

Le titre du règlement 470-2014 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 470-2014 décrétant une dépense de 320 429 \$ et un emprunt de 298 411 \$ pour des travaux d'infrastructures, de voirie et du terrain de soccer sur le territoire de la Ville de Normandin.

### **ARTICLE 3**

L'article 1 du règlement numéro 470-2014 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à la réalisation des travaux d'infrastructures, de voirie et du terrain de soccer tel que détaillé à l'annexe « A-I », incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'analyse détaillée des dépenses préparée par le directeur des Finances de la ville de Normandin en date du 27 avril 2017, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A-I ».

### **ARTICLE 4**

L'article 2 du règlement numéro 470-2014 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 320 429 \$ aux fins du présent règlement.

### **ARTICLE 5**

L'article 3 du règlement numéro 470-2014 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 298 411 \$ sur une période de 20 ans. De plus le Conseil affecte un montant de 22 018 \$ provenant de son fond général pour combler la dépense.

### **ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné à la séance du :	17 juillet 2017
Adopté à la séance du :	21 août 2017
Approuvé par les personnes habiles à voter le :	6 septembre 2017
Approuvé par le MAMOT le :	22 novembre 2017
Publié dans le journal Nouvelles-Hebdo le :	29 novembre 2017
Entrée en vigueur le :	29 novembre 2017



Mario Fortin  
Maire



Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière

**VILLE DE NORMANDIN**  
**RÈGLEMENT 470-2014**  
**Suivi des dépenses et financement**

	Rue Ferland	Rue Dr Levasseur	Rue Hélène	Rue Harvey	Rue des Cerisiers	Avenue des Écoles	Rue Lydoric-Doucet	Ponceau rang Nord	Terrain de Soccer	TOTAL
BUDGET	30000	35000	25000	15000	45000	30000	10000	60000	19500	269500
Imprévus et frais incidents 10%	3668	4279	3057	1834	5502	3668	1223	7336	2384	32950
Réc. De taxes (selon règlement)	681	795	568	341	1022	681	227	1363	443	6121
<b>Budget total</b>	<b>34349</b>	<b>40074</b>	<b>28624</b>	<b>17175</b>	<b>51524</b>	<b>34349</b>	<b>11450</b>	<b>68699</b>	<b>22327</b>	<b>308571</b>
Longueur	130	160	100	140	190	0	60			780
<b>Année 2014</b>										
Pavage (prorata)	26773	32951	20594	28832	39130	0	12357			160637
Bordures							35850			35850
Autres travaux								2593	24186	26779
										0
<b>Année 2015</b>										
Bordures (prorata)	15658	19271		16863	22885	0	0			74677
Autres travaux										0
<b>Année 2016</b>										
Bordures (prorata)	33	41		35	48					157
Autres travaux			21550					779		22329
<b>Coûts capitalisés</b>	<b>42464</b>	<b>52263</b>	<b>42144</b>	<b>45730</b>	<b>62063</b>	<b>0</b>	<b>48207</b>	<b>3372</b>	<b>24186</b>	<b>320429</b>
<b>Financement</b>										
Emprunt	43267	53251	42144	46595	63238	0	22358	3372	24186	298411
Budget fonctionnement							25849		2593	28442
<b>Total financement</b>	<b>43267</b>	<b>53251</b>	<b>42144</b>	<b>46595</b>	<b>63238</b>	<b>0</b>	<b>48207</b>	<b>3372</b>	<b>26779</b>	<b>326853</b>

Solde disp. Règl. Emprunt comptabilisé au 31 décembre 2016

6424

Solde résiduaire (STEFFE)

10160

Par: Gilles Potvin, directeur des Finances